

LA RÉPARATION DES CONSÉQUENCES D'UNE LÉSION OU D'UNE MALADIE IMPUTABLE



1 demi journée

LE FORFAIT DE PENSION ET L'INDEMNISATION DES PRÉJUDICES

PROGRAMME DE LA FORMATION

L'ALLOCATION TEMPORAIRE D'INVALIDITÉ : CONDITIONS D'OCTROI, PROCÉDURE ET MONTANT

- › L'invalidité compatible avec l'exercice des fonctions
- › Le calcul du taux d'invalidité permanente
- › La recevabilité de la demande de l'agent
- › La révision de l'ATI

Etude de cas sur l'ouverture du droit à l'ATI

LA RENTE VIAGÈRE : CONDITIONS D'OCTROI, PROCÉDURE ET MONTANT

- › L'articulation avec L'ATI
- › Les différents cas de versement de la RVI
- › Le calcul du montant de la RVI

LA RÉPARATION INDEMNITAIRE : LA RESPONSABILITÉ NON FAUTIVE ET FAUTIVE

- › La remise en cause du forfait de pension
- › Les notions de faute et d'exonération de la responsabilité
- › Les préjudices indemnifiables

Etude de jurisprudences

OBJECTIFS

- Identifier les prestations auxquelles peuvent prétendre les victimes.
- Traiter les demandes tendant à la réparation des conséquences d'une lésion ou d'une maladie reconnue imputable.
- Déterminer les préjudices ouvrant droit à réparation

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un contenu 100% pratique et orienté "terrain"
- Un format idéal pour une mise à jour rapide de ses connaissances

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cadres et directeurs des services RH/personnel, responsables des services sociaux, du service médical, hygiène/santé/sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émergence et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

270 € HT - Réf : VRE-INC6

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
le 20 juin 2024 (matin)
le 13 novembre 2024 (matin)

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :
 CPF Entreprise OPCO